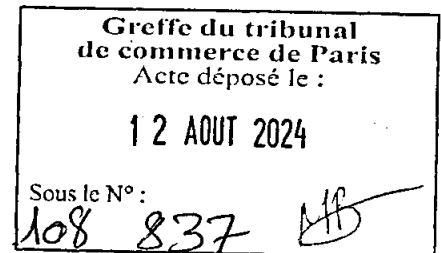


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/08/2024 - 108837 - 1995 B 01285 - 399 622 760 - 85-87 RUE SAINT DENIS

SARL 85.87 RUE SAINT DENIS
S.A.R.L. au capital de 5.732,09 Euros
Siège social : 85.87 rue Saint Denis
75001 PARIS
R.C.S : 399.622.760



Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 632 011.51 Euros contre 675 117.51 Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 590 409.74 Euros pour l'exercice, contre 620 997.61 Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 27 332.09 Euros contre un bénéfice de 54 162.87 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Pas de remarque particulière

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Continuer à développer l'activité

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

La société ne possède pas de filiale

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Tous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

Les valeurs immobilisées brutes sont de 310 927 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 62 093 Euros, soit un montant net de 248 834 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 257 192 Euros.

Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 24 000.00 Euros, contre 16 553.89 Euros pour l'exercice précédent.

Les disponibilités nettes sont de 168 890.60 Euros, contre 185 529.99 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

Les capitaux propres s'élèvent à 168 997.43 Euros, contre 240 865.34 Euros pour l'exercice antérieur.

Les emprunts et dettes ressortent à 288 934.74 Euros contre 242 043.00 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 627 407.00 Euros au 31/12/2023, contre 686 726.00 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 36 998.00 Euros, contre 65 728.00 Euros au titre de l'exercice précédent. Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

L'exercice clos le 31/12/2023 fait ressortir un bénéfice de 27 332.09 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 135 360.01 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 162 692.10 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 162 692.10 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progression de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est reus en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

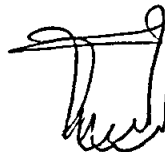
MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfui, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 23/07/2024
La gérance

CERTIFIE CONFORME



SARL 85.87 RUE SAINT DENIS
Siège social : 85.87 rue Saint Denis 75001 PARIS
SARL au capital de 5.732.09 euros- Siret 399.622.760.00011 - APE 4771Z

Exercice clos le 31/12/2023

**TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 15 JUIN 2024
ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983**

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 162 692 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant (€)
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023	27 332
Report à nouveau	135 360
Réserves distribuables	
Total	162 692

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant (€)
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	135 362
Total	135 362

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Montant distribué	Taux d'abattement
2022		
2021		
2020		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

CERTIFIE CONFORME



SARL 85.87 RUE SAINT DENIS
Siège social : 85.87 rue Saint Denis 75001 PARIS
SARL au capital de 5.732.09 euros- Siret 399.622.760.00011 - APE 4771Z

Exercice clos le 31/12/2023

RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 162 692 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023	27 332
Report à nouveau	135 360
Réserves distribuables	
Total	162 692

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

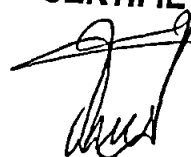
	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	135 362
Total	135 362

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2022		
2021		
2020		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

CERTIFIE CONFORME



85 87 ST DENIS

Comptes annuels au 31/12/2023

Sommaire

BILAN ET RESULTAT	1
BALANCE COMPAREE	5
ANNEXES	8
LIASSES 31/12/2023	15
LIASSE 31/12/2023 CVAE	32

CERTIFIE CONFORME



BILAN ET RESULTAT

85 87 ST DENIS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	202 867		202 867	44,30	202 867	42,01
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	8 000	6 767	1 233	0,27	1 233	0,26
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	69 614	55 326	14 288	3,12	20 747	4,30
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30 445		30 445	6,65	32 345	6,70
TOTAL (I)	310 927	62 093	248 834	54,34	257 192	53,26
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	24 000		24 000	5,24	16 554	3,43
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	2 588		2 588	0,57		
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 727		3 727	0,81		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 310		7 310	1,60	1 146	0,24
. Autres					10 000	2,07
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	168 891		168 891	36,88	185 530	38,42
Charges constatées d'avance	2 583		2 583	0,56	12 487	2,59
TOTAL (II)	209 098		209 098	45,66	225 717	46,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	520 025	62 093	457 932	100,00	482 909	100,00

85 87 ST DENIS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 732)	5 732	1,25	7 622	1,58
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	573	0,13	762	0,16
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	135 360	29,56	178 318	35,93
Résultat de l'exercice	27 332	5,97	54 163	11,22
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	168 997	36,90	240 865	49,88
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	48 552	10,60	68 447	14,17
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	105 056	22,94	222	0,05
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 318	12,08	73 870	15,30
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	40 331	8,81	33 709	6,98
. Organismes sociaux	20 837	4,55	24 902	5,16
. Etat, impôts sur les bénéfices			4 694	0,97
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 296	3,12	31 706	6,57
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 545	0,99	4 493	0,93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	288 935	63,10	242 043	50,12
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	457 932	100,00	482 909	100,00

BALANCE COMPAREE

85 87 ST DENIS

Balances comparées en solde

Entre 01/01/2022 au 31/12/2022 et 01/01/2023 au 31/12/2023, présenté en Euros

Compte	Libellé	Balance standard du 01/01/2022 au 31/12/2022		Balance standard du 01/01/2023 au 31/12/2023		fin 2 - fin 1	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Variation	%
1013000	Cap. sous. appele verse		7 622,45		5 732,09	-1 890,36	-25
1061100	Reserve legale propre. dite		762,24		573,24	-189,00	-25
1100000	Report à nouveau (SC)		178 317,78		135 360,01	-42 957,77	-24
1645000	PRET 0138 00		68 446,64		48 551,54	-19 895,10	-29
	TOTAL des comptes 1		255 149,11		190 216,88	-64 932,23	
2060000	DROIT AU BAIL	180 000,00		180 000,00			0
2070000	Fonds commercial	22 867,35		22 867,35			0
2131800	Autres ensemb. immobiliers	8 000,00		8 000,00			0
2181000	Instal. génér. agenc. amgt's	65 115,51		65 115,51			0
2183000	Matériel de bureau & infor.	4 498,32		4 498,32			0
2750000	DG RUE ST DENIS	19 831,70		19 831,70			0
2751000	DG RUE DES PRECHEURS	6 037,50		6 037,50			0
2752000	AFONE	120,00		120,00			0
2753000	DG RUE QUINCAMPOIS	3 072,61		3 072,61			0
2754000	DG LOCAL SNCF	2 550,00				-2 550,00	-100
2755000	DG SEBASTOPOL	732,76		1 383,62		650,86	89
	TOTAL des comptes 20 à 27	312 825,75		310 926,61		-1 899,14	
2813000	Amort. constructions		6 766,67		6 766,67		0
2818100	Amort. autres immob.		45 020,73		51 146,24	6 125,51	14
2818300	Amort. matériel de bureau et infor.		3 846,46		4 179,79	333,33	9
	TOTAL des comptes 28 à 29		55 633,86		62 092,70	6 458,84	
3700000	Stock de marchandises	16 553,89		24 000,00		7 446,11	45
	TOTAL des comptes 30 à 38	16 553,89		24 000,00		7 446,11	
4011000	Fournisseurs-achats biens ou prest.		73 030,25		44 816,85	-28 213,40	-39
4081000	Frs factures non parvenues		840,00		10 500,97	9 660,97	N/S
	TOTAL des comptes 40		73 870,25		55 317,82	-18 552,43	
4210000	Personnel rémunérations dues		10 399,80		13 032,80	2 633,00	25
4282000	Dettes prov./conges payés		19 209,03		21 569,06	2 360,03	12
4287010	ACTIVITE CHOMAGE PARTIELLE		4 100,05		5 729,15	1 629,10	40
4310000	URSSAF		9 471,71		13 858,00	4 386,29	46
4370200	Prevoyance MUTEX		336,71		292,83	-43,88	-13
4373000	MUTUELLE HARMONIE MUTUELL		763,44	2 587,88		-3 351,32	-439
4373100	APICIL Retraite		2 037,68		2 201,75	164,07	8
4382000	Charges sociales sur conges à payer		3 292,67		4 484,31	1 191,64	36
4386000	Org. soc. charges à payer		9 000,00			-9 000,00	-100
4421000	Prélèvement à la source		81,38		161,92	80,54	99
4440000	Etat impots sur les benefices		4 694,00	3 727,00		-8 421,00	-179
4452100	TVA INTRACOM 20%				1 698,36	1 698,36	N/S
4455100	T.V.A. à décaisser		8 275,00		8 162,00	-113,00	-1
4456600	T.V.A. sur biens & services	769,97		5 155,63		-4 385,66	570
4456810	TVA INTRACOM 20%			1 698,36		-1 698,36	N/S
4458000	TVA à Régulariser		23 430,78		4 435,56	-18 995,22	-81
4458600	T.C.A./fact. non parvenues	375,74		455,74		-80,00	21
4486000	ETAT CHARGES A PAYER		130,00		438,96	308,96	238
4486200	OPCO - TA FPC		4 282,07		3 944,49	-337,58	-8
4487000	ETAT - PRODUIT A RECEVOIR	10 000,00				10 000,00	-100
4550100	CC Associés Mr & Mme RIAZI		222,15		105 056,19	104 834,04	N/S
	TOTAL des comptes 42 à 45	11 145,71	99 726,47	13 624,61	185 065,38	82 860,01	
4860000	Charges constatées d'avance	12 487,22		2 583,05		9 904,17	-79
	TOTAL des comptes 46 à 48	12 487,22		2 583,05		9 904,17	
5122000	Société Générale ex CDN	181 357,12		165 462,56		-15 894,56	-9
5311000	CAISSE	4 172,87		3 428,04		-744,83	-18
	TOTAL des comptes 50 à 58	185 529,99		168 890,60		-16 639,39	

PPA AUDIT

85 87 ST DENIS

Balances comparées en solde

Entre 01/01/2022 au 31/12/2022 et 01/01/2023 au 31/12/2023, présenté en Euros

Compte	Libellé	Balance standard du 01/01/2022 au 31/12/2022		Balance standard du 01/01/2023 au 31/12/2023		fin 2 - fin 1	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Variation	%
6026100	Emballages perdus	4 557,00				-4 557,00	-100
6037000	Varistocks de marchandises	8 446,11			7 446,11	-15 892,22	-188
6061200	EDF GDF	8 820,81		8 433,25		-387,56	-4
6063000	Fourn. d'entr. petit équip.	8 297,22		4 933,20		-3 364,02	-41
6064000	Fournitures administratives	378,39		409,21		30,82	8
6066000	CARBURANT	589,61				-589,61	-100
6070000	Achats Stock Marchandises	192 344,82		173 915,37		-18 429,45	-10
6071000	ACHATS MARCHANDISES ETRAN	8 992,00		6 428,04		-2 563,96	-29
6079000	Achats Intracommunautaires			8 491,80		8 491,80	N/S
6132000	Loyers Rue Saint-Denis	43 075,50		60 665,70		17 590,20	41
6132010	LOYER BLD SEBASTOPOL	39 515,69		43 474,18		3 958,49	10
6132030	Loyers Rue Quincampoix	11 011,56		14 337,36		3 325,80	30
6132040	LOYER 10 PRECHEURS	23 517,20		27 871,68		4 354,48	19
6135000	Locations mobilières	201,60		201,60		0	0
6135100	LOCATION TPE JDC			252,42		252,42	N/S
6135200	TPE AFONE	123,30				-123,30	-100
6135300	LOCATION MONETIQUE	385,70		354,76		-30,94	-8
6137000	Locations Véhicules	2 518,45		2 244,21		-274,24	-11
6140300	CHARGES QUINCAMPOIX	1 920,74		2 091,99		171,25	9
6142000	CHARGES ST DENIS	1 034,36		2 235,38		1 201,02	116
6142010	CHARGES SEBASTOPOLE	2 850,50		1 947,01		-903,49	-32
6142040	CHARGES 10 PRECHEURS	446,16		502,78		56,62	13
6152000	ENTRETIEN REPARATION	330,00				-330,00	-100
6161000	Assurances multirisques	2 637,12		91,70		-2 545,42	-97
6226000	Honoraires	8 901,59		11 841,52		2 939,93	33
6227000	Frais d'actes & contentieux	70,76		691,06		620,30	877
6241000	TRANSPORT SUR ACHAT		392,00	619,00		1 011,00	-258
6251000	Voyages & déplacements	1 272,93		1 740,21		467,28	37
6257000	Réceptions	134,30		82,46		-51,84	-39
6262000	Téléphone	2 928,53		2 303,92		-624,61	-21
6278000	Autres frais & commissions	2 433,74		7 103,78		4 670,04	192
6279000	Commissions prêts	336,96		336,96		0	0
6312000	TAXE APPRENTISSAGE	1 018,37		915,96		-102,41	-10
6313000	PARTICIPATION FORMATION PRO	912,20		740,87		-171,33	-19
6314000	TAXE FNCIP	202,77		187,71		-15,06	-7
6351100	Taxe professionnelle	2 354,00		2 393,00		39,00	2
6351300	Autres impôts locaux	661,07				-661,07	-100
6358000	TAXES VOIRIES	1 524,15		1 052,83		-471,32	-31
6411000	Salaires appointements comm.	159 354,86		154 791,86		-4 563,00	-3
6412000	Congés payés	7 198,96		2 360,03		-4 838,93	-67
6413000	INDEMNITE	7 232,50				-7 232,50	-100
6414000	Indemnités avantages divers	5 873,29		1 388,67		-4 484,62	-76
6440000	REMUNERATION GERANTE	12 000,00		12 000,00		0	0
6451000	Cotisations Urssaf	19 932,88		15 769,24		-4 163,64	-21
6452000	Cotisations mutuelles	1 711,78			1 990,03	3 701,81	-216
6453000	cotis aux caisses de retraite	5 277,59		4 581,39		-696,20	-13
6454000	Cotisations Assedic	5 138,94		5 946,96		808,02	16
6455000	Chges sur CP à payer	2 062,27		1 191,64		-870,63	-42
6460000	RSI	1 691,30			973,60	-2 664,90	-158
6475000	Médecine du travail pharmac.	113,29				-113,29	-100
6490000	CHOMAGE ACTIVITE PARTIELLE			7 129,10		7 129,10	N/S
6516000	DROITS AUTEURS ET REPRODU	2 436,60		121,00		-2 315,60	-95
6580000	Charges div. gestion courante	150,66		189,87		39,21	26
6611600	Emprunts et dettes assimilées	439,55		338,46		-101,09	-23
6712000	Pénalités amendes fisc.	828,00				-828,00	-100
6751000	SORTI IMMO			2 550,00		2 550,00	N/S
6811200	Dot/immob. corporelles	6 469,48		6 458,84		-10,64	0
6951000	Impot sur les sociétés	12 664,00		6 777,00		-5 887,00	-46
	TOTAL des comptes 6	635 321,16	392,00	610 484,98	10 409,74	-34 853,92	

PPA AUDIT

85 87 ST DENIS

Balances comparées en solde

Entre 01/01/2022 au 31/12/2022 et 01/01/2023 au 31/12/2023, présenté en Euros

Compte	Libellé	Balance standard du 01/01/2022 au 31/12/2022		Balance standard du 01/01/2023 au 31/12/2023		fin 2 - fin 1	%
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Variation	
7071100	RECETTES 20%		675 117,51		632 011,51	-43 106,00	-6
7400000	Subventions d'exploitation		10 666,64	4 666,64		-15 333,28	-144
7580000	Pdts divers de gest. courante		14,29		62,46	48,17	337
7720000	PRODUITS SUR EXERCICE ANT		2 366,01			-2 366,01	-100
7910000	Transfert de Charge		927,58			-927,58	-100
	TOTAL des comptes 7		689 092,03	4 666,64	632 073,97	-61 684,70	
	TOTAL 8						
	TOTAL Général	1 173 863,72	1 173 863,72	1 135 176,49	1 135 176,49	-26 830,78	

Résultat au 31/12/2022 : Bénéfice de 54 162,87

Résultat au 31/12/2023 : Bénéfice de 27 332,09

ANNEXES**85 87 ST DENIS****ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 457 932,17 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 332,09 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/07/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

85 87 ST DENIS

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 310 927 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	202 867			202 867
Immobilisations corporelles	77 614			77 614
Immobilisations financières	32 345			30 445
TOTAL	312 826			310 927

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 62 093 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	55 634	6 459		62 093
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	55 634	6 459		62 093

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droit au bail	180 000	0	180 000	1 ans
Fonds commercial	22 867	0	22 867	1 ans
Autres ensemb. immobiliers	8 000	0	8 000	1 ans
Instal. génér. agenc. amgts	65 116	51 146	13 969	de 1 à 10 ans
Matériel de bureau & infor.	4 498	4 180	319	de 1 à 3 ans
TOTAL	280 481	55 326	225 155	

3.2 - Etat des créances = 46 653 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	30 445		30 445
Actif circulant & charges d'avance	16 208	16 208	
TOTAL	46 653	16 208	30 445

85 87 ST DENIS**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Charges constatées d'avance = 2 583 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

85 87 ST DENIS

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 732 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	376	15,24	5 732
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	376	15,24	5 730

4.2 - Etat des dettes = 288 935 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	48 552	48 552		
Dettes financières diverses	105 056	105 056		
Fournisseurs	55 318	55 318		
Dettes fiscales & sociales	80 009	80 009		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	288 935	288 935		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 40 938 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 501
Dettes fiscales & sociales	30 437
Autres dettes	
TOTAL	40 938

85 87 ST DENIS**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 632 012 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	632 012	100.00 %
TOTAL	632 012	100.00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 6 777 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	36 998		36 998
Résultat financier	-338		-338
Résultat exceptionnel	-2 550		-2 550
Participation des salariés			
TOTAL	34 109	6 777	27 332

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

85 87 ST DENIS

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 583 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000)	2 583
TOTAL	2 583

8.2 - Charges à payer = 40 938 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	10 501
Frs factures non parvenues(4081000)	10 501
Dettes fiscales et sociales :	30 437
Dettes prov/congés payés(4282000)	21 569
Activite chômage partielle(4287010)	5 729
Charges sociales sur congés à payer(4382000)	4 484
Etat charges a payer(4486000)	439
Opco - ta fpc(4486200)	3 944
TOTAL	40 938

85 87 ST DENIS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Des comptes annuels présenté en Euro

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet PPA AUDIT, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 85 87 ST DENIS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	457 932
Chiffre d'affaires hors taxes	632 012
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	27 332

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour PPA AUDIT
Fait à PARIS le 23/07/2024

LIASSES 31/12/2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>85 87 ST DENIS</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>85-87 RUE SAINT DENIS 75001 PARIS</u>																									
SIRET		<table><tr><td>3</td><td>9</td><td>9</td><td>6</td><td>2</td><td>2</td><td>7</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td></tr></table>										3	9	9	6	2	2	7	6	0	0	0	0	1	1
3	9	9	6	2	2	7	6	0	0	0	0	1	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																			
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>																									
ACTIF																									
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		202 867		012		202 867																	
	{ Fonds commercial *		014		016																				
	{ Autres *																								
	Immobilisations corporelles *	028		77 614		030		62 093		15 521															
Immobilisations financières * (1)	040		30 445		042				30 445																
Total I (5)		044		310 927		048		62 093		248 834															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050				052																			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	060		24 000		062				24 000															
	Marchandises *	064				066																			
	Avances et acomptes versés sur commandes	068				070																			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *		072		13 625		074		13 625															
	{ Autres * (3)																								
	Valeurs mobilières de placement	080				082																			
	Disponibilités	084		168 891		086				168 891															
Charges constatées d'avance *	092		2 583		094				2 583																
Total II		096		209 098		098				209 098															
Total général (I + II)		110		520 025		112		62 093		457 932															
PASSIF																									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				5 732																			
	Écarts de réévaluation	124																							
	Réserve légale	126				573																			
	Réserves réglementées *	130																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131				132																			
	Report à nouveau	134		135 360																					
	Résultat de l'exercice	136		27 332																					
	Subventions d'investissement	137																							
	Provisions réglementées	140																							
	Total I		142		168 997																				
Provisions pour risques et charges		Total II		154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		48 552																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		55 318																					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		14 296		172		80 009																	
	Comptes courants d'associés	173		105 056																					
	Autres dettes	175																							
	Produits constatés d'avance	174																							
Total III		176		288 935																					
Total général (I + II + III)		180		457 932																					
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195																			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		192		651																	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		194																			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2024

Extension

[illegible]

DGEIP N° 2033-C-SD 2024

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

Page 18

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 362 du CGI)
A bis du Code général des impôts

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 85 87 ST DENIS				Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations incorporelles	700	705						
Terrains	710	715						
Constructions	720	725						
Inst. techniques mat. et outillage	730	735						
Inst. générales, agencements amen. div.	740	745						
Matériel de transport	750	755						
Autres immobilisations corporelles	760	765						
TOTAL	770	775						
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780					
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter					
Déficits imputés			983					
Déficits reportables			984					
Déficits de l'exercice			984					
Total des déficits restant à reporter			970					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations financières - Mutuelin			325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380		(974)			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326					
N° du centre de gestion agréé			388					
Montant de la TVA collectée			371		124 467			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378		20 931			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397					

SAGE Experts comptables Janvier 2024

(*) Cette case correspond au montant "porté" sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 85 87 ST DENIS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023

Données en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	6,00
Dont apprentis	657	1,00
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	632 012
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	632 012

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	62
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	(4 663)
Variation positive des stocks	111	7 446
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	2 843

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	202 611
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	31 586
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	149 402
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	305
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	2 550
TOTAL 3	152	386 456

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	248 399
-----------------------------	-------------------------------	-----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	248 399
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	632 012
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	6,00
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 150 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation		/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SACF Experts-comptables Janvier 2024

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

3 9 9 6 2 2 7 6 0

Dénomination de l'entreprise

85 87 ST DENIS

Adresse (voie)

85-87 RUE SAINT DENIS

Code postal

75001

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique	ELAZI	Prénom(s)	MOHAMMAD ALI
Nom marital		% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	188
Naissance:	Date	N° Département	99	Commune	AGHART
		Pays	IRAN		
Adresse :	N°	Voie	RUE ROBERT DE LA MOTTE		
	Code Postal	Commune	PARIS	Pays	FRANCE

Titre (2)	IRAN	Nom patronymique	ELAZI	Prénom(s)	SEPEH
Nom marital	ELAZI	% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	188
Naissance:	Date	N° Département	99	Commune	TEHRAN
		Pays	IRAN		
Adresse :	N°	Voie	RUE ROBERT DE LA MOTTE		
	Code Postal	Commune	PARIS	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2023

SIREN

3 9 9 6 2 2 7 6 0

Dénomination de l'entreprise

85 87 ST DENIS

Adresse (voie)

85-87 RUE SAINT DENIS

Code postal

75001

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Faire à jour de 2023

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Designation de la société :			Adresse du siège social :		
85 87 ST DENIS 85-87 RUE SAINT DENIS 75001 PARIS					
SIRET 13 9 9 6 2 2 7 6 0 0 0 1 1			Mét :		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales : désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé			Si vous avez changé d'activité cochez la case		

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		1 609	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		42 500		Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %				PV exonérées (art 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé : CREATION EXPERT					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

Nom et adresse du conseil

PPA AUDIT
19 RUE DE TURBIGO
75002 PARIS

Tél: 0140266140

Tél:

CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Identité du déclarant

Date 30042024 Lieu PARIS

Qualité et nom du signataire GERANT RIAZI MOHAMMAD ALI

Signature

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
MOHAMMAD ADI RIAZI		188	2023	12 000					
1 RUE HODDART DE LA MOTTE 75015 PARIS									
SEARLA AZHARKH		188	2023	10 100					
1 RUE HODDART DE LA MOTTE 75015 PARIS									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gerance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁰⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽¹⁰⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									



Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2024)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise 85 87 ST DENIS
Adresse 85-87 RUE SAINT DENIS 75001 PARIS

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		82
Total		82

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ...2023... (total col.9 + total col.10) 10	82	- de l'exercice ...2023... 10	34 109
- de l'exercice précédent 10	180	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire RIAZI MOHAMMAD ALI GERANT		À PARIS le 30/04/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468
C1 soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Total		Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2024)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

85 87 ST DENIS
85-87 RUE SAINT DENIS 75001 PARIS

39962276000011

47.71Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	44 109
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	42 500

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

1 609

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

LTENG219B4 (2024)
PAGE 1/3

LTENG219B4 (2024)
PAGE 2/3

25 27 ST DENIS

[illegible]

LIASSE 31/12/2023 CVAE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

1330-CVAE-SD

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	85 87 ST DENIS
Adresse	8 5 -87 RUE SAINT DENIS
Code postal	7 5 0 0 1
Ville	PARIS

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	3 9 9 6 2 2 7 6 0 0 0 0 1 1
Période référence	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation	WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	248 399	case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
----------------	----	---------	--

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence	A3	632 012	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
--------------------------------	----	---------	--------------------------------------

Chiffre d'affaires de référence groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD
--	----	--	--------------------------------------

A PARIS	SIGNATURE
DATE 30/04/2024	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

PAGE	1		1	1
------	---	--	---	---

A. Liste des établissements de l'entreprise

GAGE Experts-comptables | janvier 2024

PAGE	1		1	2	
------	---	--	---	---	--

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc.
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.